

Mauriac

POUR TOUS

Le bulletin d'information de la Ville de Mauriac

Meilleurs voeux !



www.mauriac.fr



[@villedemauriac](https://www.facebook.com/villedemauriac)

N° 2
Janvier 2021

CONTACTS

SERVICES MUNICIPAUX

• Services Administratifs

Place Georges Pompidou / 04 71 68 01 85
mairie@mauriac.fr

• Services Techniques

Centre Technique Municipal - Parc des Rédines
04 71 68 05 38

SERVICE POPULATION Accueil - Etat-Civil - Urbanisme

Accueil mairie

- Lundi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
- Mardi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30
- Mercredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
- Jeudi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
- Vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30
- Samedi : 10h00 à 12h00

Cartes d'identité / Passeports - SUR RENDEZ-VOUS

04 71 68 01 85

- Lundi : 13h00 à 17h30
- Mercredi : 14h00 à 17h30
- Vendredi : 8h30 à 14h00 en continu

MADAME LE MAIRE SUR RENDEZ-VOUS

Cabinet du Maire / 04 71 68 36 24

■ MAISON DES SERVICES - Place Gambetta

Permanences organismes divers : CPAM, CRAM, Conciliateur de justice...
Planning complet sur www.mauriac.fr et à l'accueil de la mairie.

■ PÔLE PETITE ENFANCE - Rue du 8 Mai

- Crèche "Ô COM 3 POM" / 04 71 68 74 45

creche@mauriac.fr

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) / 04 71 68 20 24

alsh@mauriac.fr

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAURIAC

Place Gambetta / 04 71 68 27 32

administration@paysdemauriac.fr

■ OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MAURIAC

Rue Chappe d'Auteroche / 04 71 68 19 87

tourisme@paysdemauriac.fr

■ CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE MAURIAC

Avenue du Commandant Gabon / 04 71 40 58 90

centre.aquatique@paysdemauriac.fr

■ MÉDIATHÈQUE DU PAYS DE MAURIAC

Rue du 11 novembre / 04 71 67 35 81

mediatheque@paysdemauriac.fr

■ DÉCHETTERIE DU PAYS DE MAURIAC

Boulevard Pasteur / 04 71 68 24 70

SOMMAIRE

ÉDITO DU MAIRE	p. 3	ENFANCE JEUNESSE	p. 11
VIE MUNICIPALE	p. 4	PATRIMOINE	p. 12-13
ACTU' MAURIAC FACE À LA COVID-19	p. 5	VOS DÉMARCHES	p. 14
ZOOM SUR... LE QUOTIDIEN DES SERVICES TECHNIQUES	p. 6-9	TRIBUNES	p. 15
ÉCONOMIE	p. 10	MAGIE DE NOËL RETOUR EN IMAGES	p. 16

Mauriac POUR TOUS, le bulletin d'information de la Ville de MAURIAC

Parution : Janvier 2021 - Directeur de la publication : Edwige ZANCHI, Maire - Conception : Ville de MAURIAC

Crédits photos : Ville de MAURIAC, Office de Tourisme du Pays de Mauriac, Marjolaine GUILLOUARD - La Montagne, Jean-Michel PEYRAL, Séverine BOS.

Impression : DECOMBAT sur papier PEFC - Dépôt légal : en cours



Chères Mauriacaises, chers Mauriacois,

2021 débute. Sept mois se sont écoulés depuis notre installation. Nous avons établi un constat de l'état de notre ville et avons commencé à la panser. En effet, nombre de besoins ont été recensés et rapidement résolus.

Si vous reprenez notre profession de foi pré-électorale, vous vous rendrez compte que beaucoup de promesses sont déjà tenues ; ceci grâce à la présence effective et la réactivité de mes adjoints, nombreux conseillers et moi-même.

Le Conseil Municipal travaille : les conseillers municipaux y compris ceux de l'opposition (sauf leur tête de liste qui a souhaité ne siéger dans aucune) s'investissent dans les commissions municipales, les adjoints sont tous présents à la mairie et sur le terrain. Moi-même, je suis au quotidien à mon bureau et en réunions téléphoniques ou visio-conférences sans oublier le terrain également. Je crois avoir en peu de temps apporté des changements (propreté, présence et écoute des élus, réparations diverses et rapides...). Les grands travaux vont débiter en 2021 et Mauriac va commencer à revivre, ce que nous avons promis.

Nous gardons dans l'optique d'un court terme, les projets plus lourds tels la rénovation de la Place de la Poste, de la Place Pompidou et des rues adjacentes, des squares René Cassin et de l'Égalité, du pourtour de la Médiathèque ainsi que le devenir de Renouveau. De même, nous réfléchissons à des solutions écologiques pour les voies de circulation, les économies d'énergie pour l'eau et l'électricité...

Pour m'accompagner, je sollicite Madame la Sous-Préfète Isabelle Eynaudi, Monsieur le Sénateur Bernard Delcros, Monsieur le Député Jean-Yves Bony, Monsieur le Conseiller Régional Alain Marleix et Monsieur le Président du Conseil Départemental Bruno Faure qui répondent selon leurs pouvoirs afin de nous faciliter le montage des dossiers et nous obtenir des subventions.

Nous trouvons également une aide précieuse et appréciée grâce aux savoirs des agents administratifs municipaux qui nous guident dans les méandres des lois et arrêtés. Pareillement, nous coopérons efficacement avec les services publics d'Etat ou assimilés à leur demande ou la nôtre pour nous aider à présenter le plus favorablement possible nos projets.

Nos relations avec la Communauté de Communes seront abordées par Cyrille Rollin, premier adjoint dans la tribune de la majorité.

Mauriac paraît plaire à de nouveaux arrivants tels les proviseuses des Lycées Marmontel et Raymond Cortat, la principale du Collège du Méridien, la directrice de l'école Notre Dame, les abbés Roze et François, des commerçants (Claire Buffier, bijoutière ; Messieurs Corbeau à Carrefour) et quelques autres personnes plus anonymes mais ô combien attendues. A toutes et à tous, je souhaite la bienvenue.

Le confinement, nécessaire, nous a obligés à rester chez nous cassant les relations humaines. Je ne peux que le regretter mais tente d'en limiter les conséquences notamment pour les personnes âgées seules en demandant à notre Centre Communal d'Action Sociale de les appeler régulièrement afin d'apporter des paroles de réconfort sans risquer d'apporter la Covid en allant chez eux.

La situation sanitaire perdure et rend notre début de mandat compliqué. Cependant, je persiste à croire que notre dynamisme et notre volonté permettront à Mauriac de redevenir la locomotive qu'elle se doit d'être en tant que sous-préfecture, quatrième ville du Cantal et chef-lieu de canton et d'arrondissement.

Pour terminer, vous avez été nombreux à nous féliciter pour les décorations de Noël et pour l'installation de la patinoire ainsi que pour les manifestations associées. Je vous remercie. Mes remerciements vont également à tous les services municipaux qui œuvrent au quotidien avec nous pour le bien et dans l'intérêt de notre ville.

A vous chères Mauriacaises, chers Mauriacois vont mes vœux de bonheur, de santé et d'espérance pour l'année 2021. Ces vœux, je les formule aussi pour notre cité afin qu'elle brille de mille feux sur les terres du Nord Cantal.

Belle et Heureuse Année à vous tous

Edwige Zavelin

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre



■ Urbanisme

- Acceptation du don de l'immeuble sis 1, rue Saint-Pierre
(voté à l'unanimité)

- Acquisition de l'immeuble sis 13 place Pompidou appartenant au Crédit Agricole Centre France au prix de 40 000 €
(voté à l'unanimité)

- Autorisation de lancer la consultation des électeurs de Saint-Thomas dans le cadre d'un projet de cession d'un bien de section
(voté à l'unanimité)

- Approbation de la cession au Conseil Départemental, en régularisation dans le cadre de l'aménagement de la Route Départementale n° 68,

des parcelles comprises dans l'emprise des travaux pour un montant de 4 795 €
(voté à l'unanimité)

- Déclassement et désaffectation, après enquête publique, d'une portion de domaine public sis rue André Thivet et de son aliénation
(voté à l'unanimité)

■ Ressources Humaines

- Approbation de la mise en place d'une aide complémentaire exceptionnelle aux prestations sociales proposées par le CNAS pour le personnel communal, sous la forme de bons d'achats pour Noël
(voté à l'unanimité)

■ Jeunesse

- Approbation des termes de la convention d'objectifs et d'intérêt général avec la SCIC ASLJ en qualité de Centre Social, autorisation à Madame le Maire de la signer, attribution d'une subvention de fonctionnement de 18 000 € pour 2020 et désignation de Mesdames Baladuc et Thessandier pour siéger à la commission sociale de la SCIC ASLJ
(voté à l'unanimité)

■ Finances

- Approbation de la modification de l'Autorisation de Programme et de la répartition des crédits de paiement affectés à la rénovation du centre historique
(voté avec 5 abstentions)

- Approbation de la création de l'Autorisation de Programme et de la répartition des crédits de paiement affectés à la rénovation de la place de la Poste
(voté avec 5 abstentions)

- Attributions de subventions de fonctionnement : 9 050 €
- 6 000 € associations sportives
- 650 € associations éducatives
- 2 400 € associations agricoles

■ exceptionnelles : 9 050 €
- 7 400 € associations sportives
- 150 € association agricole
- 1 500 € association à but social
(voté à l'unanimité)

■ Divers

- Approbation du projet d'éclairage public boulevard Charles de Gaulle et de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et de verser un fonds de concours de 1615 €.
(voté à l'unanimité)

- Approbation du projet de pose de radiolites, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et de verser un fonds de concours de 12 778 €
(voté à l'unanimité)

- Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes d'un montant de 2000 € suite au passage de la tempête « Alex » qui a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tiné
(voté à l'unanimité)

COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions municipales sont destinées à faciliter le fonctionnement du conseil municipal.

Ce sont des commissions d'étude avec un rôle consultatif. Elles donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence.

Elles ne disposent cependant d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Elles sont créées au conseil municipal qui suit celui de l'élection du Maire et des adjoints.

La Ville de Mauriac en compte sept.

Finances, Agriculture :

Edwige ZANCHI, Cyrille ROLLIN, Jean Jacques VAISSIER, Georges ALBESSARD, Julien CHAMBON, Geneviève RONGERE, Andrée BROUSSE

Travaux, Urbanisme, Ecologie :

Edwige ZANCHI, Guillaume POINAT, Olivier PRAT, Jacques SERRAT, Géraud MAZE, Sabine RIVET, Michel PAPON, Gérard VIOLLE

Culture, Patrimoine, Histoire :

Edwige ZANCHI, Georges ALBESSARD, Cyrille ROLLIN, Guillaume POINAT, Sylvie FENIES, Maryse BONNET, Jacqueline BORNE, Gille FRUTIERE, Audrey LAFARGE

Commerce, Artisanat, Industrie :

Edwige ZANCHI, Maryse BONNET, Cyrille ROLLIN, Olivier PRAT, Jacques SERRAT,

Géraud MAZE, Audrey LAFARGE, Alain DELASSAT

Affaires Sociales, Santé (membres élus du CCAS) :

Edwige ZANCHI, Raymonde THESSANDIER, Cyrille ROLLIN, Carine BRAJOU, Jacqueline BORNE, Sabine RIVET, Geneviève RONGERE, Stéphanie SERIEIX

Enseignement, Communication :

Edwige ZANCHI, Sylvie FENIES, Elisabeth BALADUC, Maryse BONNET, Carine BRAJOU, Audrey LAFARGE, Cyrille ROLLIN, Andrée BROUSSE

Sport, Tourisme, Animations :

Edwige ZANCHI, Béatrice CARTAYRADE, Georges ALBESSARD, Julien CHAMBON, Michel PAPON, Bruno DUFAYET, Géraud MAZE, Audrey LAFARGE, Alain DELASSAT

CONTINUITÉ DES SERVICES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Comme dans n'importe quelle structure publique ou privée, notre collectivité s'est adaptée pour conserver les services aux usagers tout en assurant la sécurité des agents.



En mairie, afin d'optimiser l'accueil et répondre au mieux à la population, les agents ont modifié l'organisation de leur travail : agencement et sécurisation des locaux, réception des usagers sur rendez-vous...

*Dans le respect du protocole imposé, le **marché hebdomadaire** du samedi matin a pu avoir lieu pour le service des mauriacois et des producteurs toujours fidèles au rendez-vous de cet échange commercial et convivial.*



*Grâce à la mobilisation de son personnel et à une organisation des plus rigoureuses, **la Résidence de l'Auzelaire** a réussi à maintenir au maximum les moments de partage et de convivialité qui rythment la vie quotidienne de ses résidents.*

DÉPISTAGE COVID-19

En décembre, les opérations de dépistage de la COVID-19 se sont succédées. La Ville de Mauriac a tout d'abord accueilli le "Bus COVID" mis à disposition du laboratoire SYLAB par le Conseil Départemental puis a participé à la campagne régionale de dépistage massif "Tous dépistés avant Noël".



Le "Bus COVID" a fait étape à Mauriac, place Georges Pompidou, les mardis 1^{er} et 8 décembre. Une quarantaine de personnes ont pu ainsi à chaque fois faire un test de type PCR gratuit, sans rendez-vous ni ordonnance.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

COVID-19 PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS NOS PROCHES

TOUS DÉPISTÉS AVANT NOËL

Initiée par le président de la Région Auvergne Rhône-Alpes Laurent Wauquiez, une **campagne massive de dépistage** pour casser la circulation du virus a été réalisée avant les fêtes.

A Mauriac, les équipes du laboratoire SYLAB ont procédé à plus de **90 prélèvements** les 15 et 19 décembre.

ZOOM SUR...



LE QUOTIDIEN DES SERVICES TECHNIQUES

16 AGENTS À NOTRE SERVICE !

Du fleurissement au déneigement en passant par la propreté des rues de la ville, mais aussi l'entretien des bâtiments communaux, les agents des services techniques sont sur tous les fronts et font preuve d'une grande polyvalence. Témoignages.

La crise sanitaire l'a une fois de plus démontré... les équipes municipales - et surtout pour ceux qui sont sur le terrain - doivent sans cesse s'adapter. Pas de soucis pour les "gars" concernés, ils ont l'habitude d'être "multitâches". Véritables hommes-orchestre, ils occupent des missions de plus en plus diversifiées qui changent en fonction de la période de l'année ; des chantiers en cours, des événements, de la météo. Ils sont toujours mobilisés avec le même objectif : la qualité du service offert aux habitants.



« C'est un réel plaisir d'embellir la ville. Les habitants y sont très sensibles... »

■ DES TECHNICIENS ET DES HOMMES DE TERRAIN



« Quand je suis d'astreinte l'hiver et qu'il neige, la journée débute à 4h du matin ! »



Après les canettes, les mégots... nous ramassons en plus, chaque jour, au moins 20 masques usagés !!!



INCIVILITÉS... STOP !

Des dégradations sont en effet trop régulièrement constatées dans les rues et sur les équipements communaux :

- sièges des tribunes du stade arrachés,
- toilettes publiques taguées,
- pots de fleurs détruits
- village Renouveau squatté et vandalisé
- décharges sauvages



Indulgente la première fois, l'équipe municipale ne tolérera plus la réitération de tels agissements et portera plainte systématiquement à la gendarmerie. C'est l'argent de tous les contribuables qui est en jeu. Le bien public est de l'intérêt de tous et des jeunes en particulier. Il doit être préservé !

■ ET AUSSI ARTISTES : CRÉATION, RÉALISATION ET DÉCORATION



Ce que j'apprécie aussi dans ma mission, c'est le côté créatif



ENTRETIEN AVEC JACQUES SERRAT

CONSEILLER DÉLÉGUÉ
AU CADRE DE VIE ET AUX TRAVAUX



■ Quelle a été votre première impression lors de votre arrivée à ce poste ?

Un malaise, j'ai ressenti un malaise, celui d'agents souvent démotivés par la répétitivité des tâches, parfois divisés en raison d'une moindre coordination du service.

■ A votre avis, comment a été perçue votre arrivée dans ce service ?

Je pense, au début, avoir un peu dérangé parce qu'au fond, chacun faisait un peu ce qu'il voulait. Je crois avoir été perçu comme celui qui donne un coup de pied dans la fourmilière.

Mais cela s'arrange, notamment grâce à de nombreux agents qui étaient demandeurs.

■ Quels sont vos projets pour la suite ?

La mise en place aussi vite que possible de plus de rigueur dans l'organisation du travail qu'il soit régulier ou urgent.

Nous réfléchissons aussi à la création d'un service d'astreintes (intempéries, vigipirate, marché du samedi...). Et pour tout cela il faut coordonner, res-

ponsabiliser afin d'arriver à la cohérence des équipes.

■ Pensez-vous avoir avec vous une équipe en mesure de faire face aux besoins de la commune ?

Je n'ai aucun souci sur ce point parce que les agents sont compétents et attendent seulement d'être motivés, de sentir leur utilité, de faire partie d'une équipe dans laquelle chacun est complémentaire de l'autre. La dynamique viendra alors d'elle-même et la plus belle récompense sera le regard sympathique des habitants vers les hommes et les femmes de leurs services techniques.

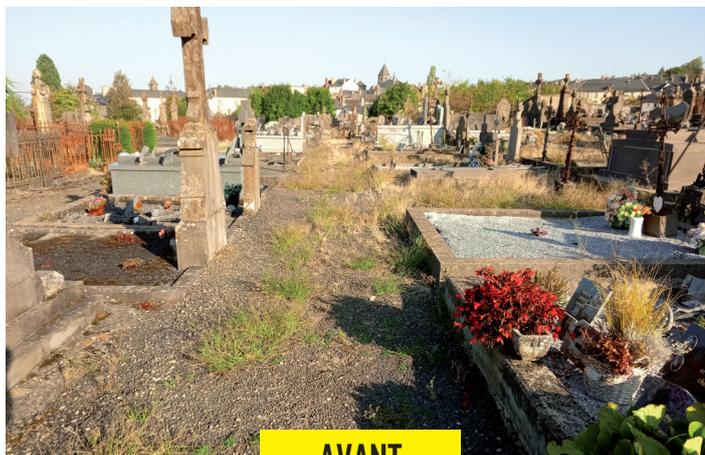
Donc au boulot, on va y arriver !

PROMESSE DE CAMPAGNE

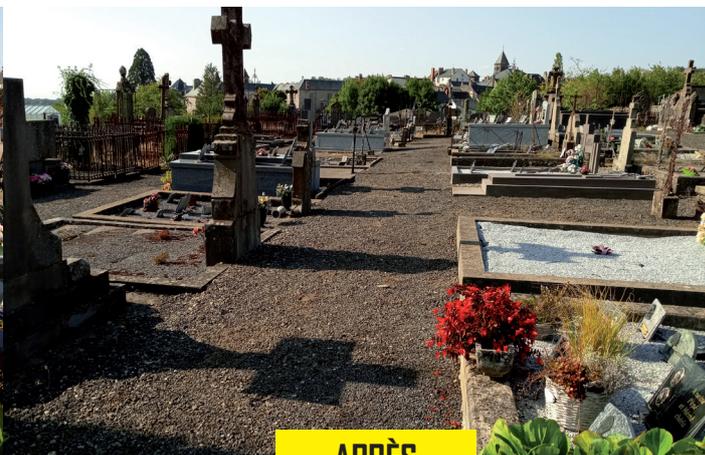
"VEILLER À LA PROPRETÉ ET À LA QUALITÉ DE LA VOIRIE COMMUNALE, DU CIMETIÈRE, DES ESPACES VERTS ET DES TOILETTES PUBLIQUES"

EN ACTION(S)

Cimetière



AVANT



APRÈS

Centre Aqua-récréatif du Val Saint-Jean

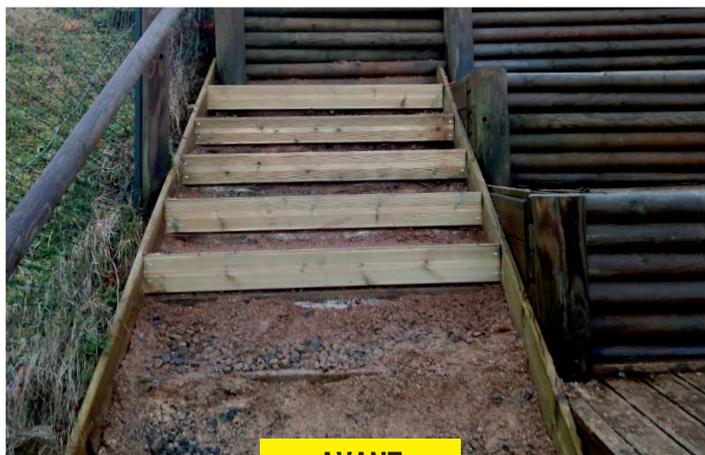


AVANT



APRÈS

Skate-park



AVANT



APRÈS

TRAVAUX

ENGAGÉS OU RÉALISÉS 2020

MAIRIE : réfection de la salle du Conseil Municipal, du bureau du Maire, renforcement de la sécurité de l'accueil, nettoyage complet du grenier pour la gestion des archives

ÉCOLE : sécurisation de l'accès, réfection des WC de l'école primaire Jules Ferry

BÂTIMENTS COMMUNAUX : aménagement d'un espace cuisine salle Thivet et réfection des sanitaires et vestiaires de la halle des sports ; réfection intérieure du presbytère ; entretien d'appartements à la gendarmerie

VOIRIE : ré-ouverture de la rue des Pradals - nouveau sens de circulation en descente, création de nouveaux arrêts minute, ouverture d'une liaison entre la rue Blaise Pascal et le boulevard Pasteur, réfection d'un mur de soutènement à Trébiac

HALTE DE NUIT : création d'un nouveau lieu d'accueil pour les SDF

STADE JEAN LAVIGNE : aménagement de l'accès du club-house, réfection des barrières

PROGRAMMÉS 2021

MAIRIE : ré-organisation des bureaux administratifs

COMMUNICATION : installation de 2 panneaux lumineux d'information

CENTRE-BOURG : ré-aménagement de la Place de la Poste

VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS : redimensionnement et aménagement du parking de l'avenue Augustin Chauvet avec une aire de co-voiturage ; aménagement du square de l'égalité, de la fontaine Monthyon

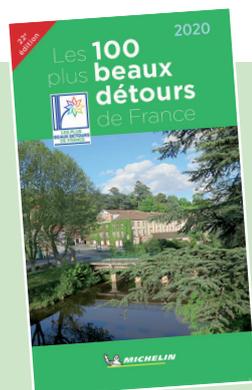
SPORT : création d'un City-Park avec rénovation de la piste d'athlétisme

SÉCURITÉ : installation d'un radar pédagogique route de Pleaux

INFRASTRUCTURES : création d'un pôle médical



A SAVOIR : quelques lots de terrain à bâtir sont disponibles aux lotissements du Puy Sinalhac et de la Bessade.
Renseignements auprès du Service Urbanisme / 04 71 68 01 85.



SUIVEZ LE GUIDE !

MAURIAC PARI MI LES "PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE"

C'est aussi grâce à l'implication de ses agents et de l'équipe municipale que Mauriac figure à nouveau dans la dernière édition du guide des "100 Plus Beaux Détours" de France, unique commune du Cantal.

Plus qu'un label, la marque "Plus Beaux Détours" est considérée comme une appellation contrôlée qui s'efforce de garantir aux visiteurs que le détour en vaut la peine.

Guides disponibles gratuitement en mairie et à l'Office de Tourisme du Pays de Mauriac
100 Détours à découvrir, redécouvrir et savourer... sur www.plusbeauxdetours.com



SOLIDARITÉ

9 591,80 € reversés aux entreprises mauriacaises

Comme ils s'y étaient engagés lors de leur installation en mai dernier, les élus ont reversé leur première indemnité de fonction, soit la somme de 9 591,80 €, aux entreprises mauriacaises suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Des élus qui connaissent la souffrance des commerçants et savent combien ils participent à la vie de la cité.

Ce reversement a pris la forme d'une tombola, gratuite pour les clients, qui s'est déroulée du 12 au 31 octobre dans les commerces mauriacois.



ATTRACTIVITÉ

La candidature de la Ville de Mauriac au programme "Petites Villes de Demain" retenue.

Les noms des communes lauréates du programme "Petites Villes de Demain" ont été publiés le 11 décembre dernier par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Dans le Cantal, 26 communes dont Mauriac, vont bénéficier du dispositif.

L'objectif de ce programme, annoncé par le Premier ministre il y a un peu plus d'un an, est d'accompagner et de concrétiser la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants, en apportant aux élus les moyens de concrétiser leurs projets

de territoire. Ces collectivités pourront notamment mobiliser des crédits déployés par le Plan de relance afin d'accélérer leur transformation et de répondre aux enjeux en matière de transition écologique, démographique, numérique et de développement durable.

L'enjeu est majeur pour ces "petites centralités" qui maillent le territoire cantalien et jouent un rôle clef pour les populations : accès aux équipements et aux services, bassin d'emploi, accès à la culture...

Il s'agira de faire du "sur-mesure", de partir des territoires et de leurs projets, et de prendre en compte les enjeux et les fragilités propres de chaque collectivité.



Les actions intégrées :

- aménagement de la place de la Poste, des rues du 11 novembre et du 8 mai,
- requalification des espaces publics du centre ancien,
- étude de mise en valeur des parcs et jardins,
- étude de ré-aménagement de la rue de la République...



MARCHÉ AU CADRAN

Réunis en session d'installation le 26 novembre dernier, les membres du comité syndical du syndicat mixte du Marché au Cadran des Rédines ont élu leur nouveau bureau :

Président :

C. ROLLIN, 1^{er} adjoint Ville de Mauriac

Vice-Président :

J-Y. BONY, député du Cantal, conseiller départemental

Membres :

B. DUFAYET, conseiller municipal Ville de Mauriac
C. FLORET, 1^{er} adjoint commune de Menet

Autres délégués :

M-H. ROQUETTE, Conseil Départemental du Cantal
G. FRUIQUIERE, Chambre Agriculture du Cantal
R.GOUTILLE, Chambre Commerce et Industrie du Cantal
G. QUINTANEL, ComCom Pays de Mauriac
J-L. LAYAC, ComCom Pays de Salers
P. DAUPHIN, ComCom Sumène-Artense

FORUM DES ASSOCIATIONS

Malgré un contexte sanitaire compliqué, les associations mauriacaises qu'elles soient sportives, culturelles ou à but social, ont fait leur rentrée le 5 septembre lors du traditionnel forum qui s'est tenu à la halle des sports.

Les bénévoles de la quarantaine d'associations présentes ont pu échanger sur leurs activités et accueillir de nouveaux adhérents.

Madame le Maire est allée à leur rencontre et les a assurés du soutien de la municipalité dans leur action.



ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Dans un souci d'égalité d'accès à la pratique sportive, la municipalité a décidé de relancer, à titre expérimental pour un an, l'Ecole Municipale des Sports.

Elle s'adresse aux 3-4 ans et aux 5-6 ans dans la limite de 20 enfants par catégorie et par an. Les activités ont débuté le 21 septembre, à la salle des associations et sont assurées par la SCIC ASLJ.

Au programme : découverte de l'athlétisme, jeux collectifs, jeux d'adresse, jeux d'opposition, sports de raquettes et collectifs.

Renseignements auprès du Service des Sports / 04 71 68 05 22.

PARTENARIAT AVEC L'UNICEF

La Ville de Mauriac s'est rapprochée de l'UNICEF pour devenir "**Ville amie des enfants**". En vue de la signature d'une convention, un plan d'action municipal pour l'enfance et l'adolescence est en cours d'élaboration pour la période 2020/2026. Ce programme doit répondre à **5 engagements** affirmant l'engagement de la collectivité en faveur du bien-être, de la protection, de l'éducation, de la participation et du respect de chaque enfant et chaque jeune. La création du Conseil Municipal des Jeunes (détail ci-après) est un des premiers exemples d'actions déjà lancées en ce début de mandat.



APPEL À CANDIDATURE : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

"Tu as entre 10 et 18 ans, tu souhaites t'impliquer pour ta ville, proposer des animations pour les jeunes, être le porte-parole des jeunes mauriacois... viens t'inscrire en mairie !"

Ce conseil sera composé de 15 conseillers (du CM2 à la Terminale) élus ou désignés au sein de nos établissements scolaires mauriacois, deux sièges étant aussi réservés aux jeunes non scolarisés à Mauriac. Cette instance va permettre aux jeunes de faire entendre leurs idées.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Sur les traces d'un passé extraordinaire et inattendu

Mauriac est l'une des plus anciennes cités du Cantal que l'on retrouve dès l'époque gallo-romaine. Témoin d'un riche passé, elle a suscité de belles légendes qui reposent sur des faits historiques réels. Autrefois, ville fortifiée, important siège administratif, lieu de pèlerinage incontournable, l'antique cité a su conserver son lustre d'antan avec ses lieux culturels, ses fontaines, son lavoir, ses ruelles et ses très belles demeures aux façades remarquables.



A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine qui avaient lieu les 19 et 20 septembre derniers, Mauriac a ouvert les portes de son passé en proposant la visite de plusieurs sites emblématiques : le monastère Saint-Pierre, les anciennes prisons devenues musée, les lieux d'inhumation (de la basilique au cimetière actuel).

■ Le Monastère Saint-Pierre

Tess MACÉ-MALAUURIE, étudiante à l'Ecole du Louvre, vous faisait découvrir les douze siècles de l'histoire de ce lieu.

Ce serait au 6^e siècle qu'un premier édifice aurait été construit à la demande de Théodechilde, petite-fille de Clovis. Le monastère dépend de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens. C'est au 9^e siècle que l'histoire du monastère, de statut royal, prend forme avec la construction d'une église abbatiale, de bâtiments claustraux et par la suite du doyenné. Les doyens de l'ordre de Saint-Benoît se succèdent et embellissent le site au fil du temps mais le monastère traverse, de grands moments de heurts,

en 1150, en 1357 et surtout l'année 1575 avec l'invasion des huguenots qui ont mis la ville à feu et à sang, sans oublier la Révolution.



De chaque épreuve, le monastère se relève doucement et les moines, à l'esprit bâtisseur, reconstruisent les parties détruites. Les 15^e et 17^e siècles seront des périodes de

grande restauration jusqu'à la démolition de l'église abbatiale dans le premier tiers du 19^e siècle. Un cimetière sépare l'église paroissiale et l'église abbatiale. Il est transféré autour de 1800 hors du centre-ville et la commune rase en 1826 les ruines de l'église Saint-Pierre. Avec ses pierres, il est construit un grand hôtel de ville, à la demande du maire de l'époque, Pierre-Joseph Grasset. Dans les années 1980, le monastère sort de l'anonymat. Ainsi, une fouille archéologique montre la présence d'une église dès le 9^e siècle, la galerie Est du cloître apparaît. La salle capitulaire du 11^e, aux lignes d'une extrême pureté, revoit le jour.

■ Les anciennes prisons devenues musée municipal

Audrey LAFARGE, Sabine RIVET et Guillaume POINAT, conseillers municipaux, vous présentaient l'exposition "Mise en Scène" qui regroupait des peintures et sculptures de quatre artistes : Véronique VEBERT, Pierrot CASSAN, Marcel MAZAR, Yves DU-BEAU, et en bonus, des oeuvres de Simone FONFREIDE et des reproductions de dessins de son père Victor.

Lors de la reconstruction du monastère au 15^e siècle est édifié un nouveau bâtiment destiné au logement de prestige du Doyen. L'édifice de grande dimension, séparé du monastère par la cour Saint-Pierre,

comportait des locaux d'administration et une vaste prison à usage général.

Elevé en 1469, le doyenné occupait l'îlot actuel formé par le tribunal et les prisons. Constituées de cellules voûtées, les prisons ont été aménagées en 1812 dans l'ancienne demeure des doyens du monastère Saint-Pierre. En fonction jusqu'en 1951, ces prisons sont aujourd'hui le cadre inédit et non moins surprenant d'expositions du Musée de Mauriac durant la période estivale.

Dans un labyrinthe de salles au



pavage remarquable, derrière une porte de cachot, dans des cellules avec de petites ouvertures, une ambiance particulière se dégage. On imagine d'abord la présence des moines puis celle des prisonniers et leurs gardiens occupant les lieux.

Tout ceci vous envoûte.

■ Les lieux d'inhumation

Cathy CHAMBON, directrice de l'Office de Tourisme du Pays de Mauriac, passionnée par notre ville, vous donnait rendez-vous devant la lanterne des morts de la Basilique Notre-Dame-des-Miracles et vous promenait jusqu'au cimetière, musée à ciel ouvert.

Le cimetière de Mauriac était autrefois installé sur l'actuelle Place Georges Pompidou, entre l'église paroissiale et l'église abbatiale du Monastère Saint-Pierre. Ainsi, le haut de la place et les rues adjacentes ont accueilli des sépultures depuis des temps fort reculés.



Si l'étendue de cette nécropole, qu'est le cœur de la ville, est aussi importante, c'est que chacun souhaitait se faire enterrer au plus près de l'église et ce, dès le Moyen-âge.

Les fouilles effectuées par l'INRAP* en juin 2017 ont permis d'attester des inhumations antérieures au 9^e

siècle. Les modes de sépultures ont variés selon les époques : troncs d'arbres creusés, sarcophages, pierres funéraires...

Si l'on considère qu'en plus du cimetière, les édifices religieux étaient aussi des lieux d'inhumation, l'église paroissiale, l'église abbatiale, la chapelle des jésuites du Collège, les chapelles Saint-Mary, Saint-Luc, Saint-Georges et Saint-Thomas, la chapelle du couvent Notre-Dame, celle de l'ancien hospice ont été des sites où étaient enterrés les morts, laïcs ou religieux. (Depuis 1935, la chapelle des Vaysses accueille quant à elle la sépulture de Jean-Baptiste Serre, fondateur de la Congrégation des Petites Sœurs des Malades). Dans la Chronique de Mauriac par Montfort suivie de documents inédits du Dr Louis de Ribier, on peut lire que dans l'église paroissiale (actuelle Basilique), ont été inhumés entre autres : en 1727 Jean Lacoste (Médecin du Roi), en 1731 Marc-Antoine de Ribiers, en 1679 et 1733, Pierre et François Bonnefon et leurs épouses.

Après le déplacement du cimetière, hors la ville, le convoi funéraire empruntait la rue du Collège, la rue du Couvent (actuelle rue Guillaume Duprat) et la rue du Cimetière (actuelle rue du Dr Chavialle).



Une fois passé le grand portail, il est passionnant de découvrir cette nécropole, riche gardienne d'un héritage religieux, historique, artistique et social... Les allées, les stèles, les tombeaux majestueux en font presque un musée à ciel ouvert, un paysage très minéral, hérité de "l'âge d'or des cimetières".

Au 19^e siècle, les tombeaux montraient la richesse des défunts. Ils se sont appauvris et sont devenus plus sobres après la seconde Guerre Mondiale. En lisant le nom des défunts, le passant redonne à ces derniers une vie symbolique.

Ainsi, on découvrira sur les tombes les noms de personnages connus de notre cité, tels Catinon Menette, le docteur Robin, Jeanne-Marie d'Orcet, le Frère Helvert, le commandant Gabon, les familles Delalo, deournemire, Périé, Lavigne, Lamouroux et Joanny, mais aussi des épitaphes humoristiques : "Venez me voir quand vous voulez, je ne bouge plus d'ici !"

*INRAP : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

■ Prolongez les découvertes grâce à la réalité virtuelle !

Remontez le temps grâce à un parcours touristique sur smartphone ou tablette.

Cette application gratuite développée par Legendr vous offre une immersion dans l'histoire de Mauriac. Elle vous fera voyager dans le temps et vous plongera dans 2000 ans d'histoire : à l'époque gallo-romaine, au Moyen-Âge et au 19^e siècle.

Elle vous permettra d'explorer, grâce à des reconstitutions en réalité virtuelle et des mini-jeux, des lieux inaccessibles.

LEGENDR

Visitez Mauriac et la basilique Notre-Dame-des-Miracles
photos 360° et vidéos inédites
depuis chez vous

Expériences en réalité virtuelle disponibles gratuitement sur Legendr™

DISPONIBLE SUR Google Play | Téléchargez dans l'App Store

En collaboration avec
MAURAC | Pays de MAURAC | Office de Tourisme

ÉLECTIONS

Démarches pour voter lors des prochains scrutins

En juin prochain se tiendront les élections départementales et régionales.



électorales pour pouvoir voter. Pour être électeur, il faut remplir les conditions suivantes : avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection, être français et jouir de ses droits civiques.

Il est **possible de s'inscrire toute l'année**. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

■ Changement d'adresse

Les personnes déjà inscrites sur la liste électorale de la Ville de Mauriac ayant récemment changé d'adresse sont invitées à en informer le Service Population pour permettre la mise à jour du fichier électoral et un envoi précis des documents électoraux (carte électorale, propagande...).

Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture EDF, eau, téléphone, loyer, assurance habitation...) vous sera également demandé.

■ L'inscription

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes

L'inscription peut se faire selon **trois procédures** : en ligne en se connectant sur le site www.service-public.fr, au guichet de la mairie ou par correspondance, en fournissant :

- le formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription
- la copie d'un justificatif d'identité
- la copie d'un justificatif de domicile

Plus d'informations sur : www.mauriac.fr

Démarches en ligne, actualités, comptes-rendus des conseils municipaux...

ÉTAT-CIVIL



Félicitations

En 2020, 10 mariages célébrés et 8 conventions de PACS enregistrées



Bienvenue

27/09/2020	Paul NOURRY
02/10/2020	Ava BOURGINE DE MEDER
02/11/2020	Runa CHEDEAU
06/11/2020	Jolyam BACON
10/11/2020	Lola CORBEAU
03/12/2020	Sofiane MASSAÏ
04/12/2020	Louis DELMAS



Ils nous ont quittés

10/09/2020	Pierre MEYROUX	05/11/2020	Clotilde FRESSANGES, née VIALANEIX
12/09/2020	Laurence AUMARD, née SAUVADET	12/11/2020	Roger AUTHEMAYOU
14/09/2020	Christian ALRIVIE	29/11/2020	Albert GRAMONT
15/09/2020	Gilles VILLETTE	29/11/2020	Suzanne MERAL, née BROUSSE
16/09/2020	Roger LACOMBE	02/12/2020	Madeleine HODAPP, née NEIGE
25/09/2020	Marie CHANCEL, née COUDERC	06/12/2020	Germaine FREYTET, née BAC
27/09/2020	Antonina FRUIQUIERE, née RIGAUDIERE	08/12/2020	Suzanne LESCURE, née LASSUDRIE
28/09/2020	Yvette LUISE, née VAZEILLES	13/12/2020	Suzanne DUBOIS, née TROQUIER
03/10/2020	Irène CHAZETTE, née CROCHEPEYRE	14/12/2020	Gisèle BEAUBATIÉ, née BRAS
22/10/2020	Ida CHAVAROC, née BARBIER	15/12/2020	Georges BRIQUET
23/10/2020	Sabine COURTEAU	17/12/2020	Michel GAILLARD
25/10/2020	Lucien BLANC	19/12/2020	Pierre ETIENNE
27/10/2020	Georges DELCHET	28/12/2020	Pauline MATHIEU, née FRUQUIERE
03/11/2020	Angèle ROUCHY, née BASSET	29/12/2020	Eugénie CHABRAT, née FOURNIER

Communauté de Communes : le choix de l'immobilisme

Il nous semble indispensable de porter à la connaissance de nos concitoyens, la nature des relations que la Municipalité de Mauriac entretient avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, et d'expliquer la situation présente.

Notre élection au suffrage direct a marqué la volonté des Mauriacois de donner leur confiance à une équipe nouvelle porteuse de projets de développement et d'audace.

Le Maire de Mauriac souhaitait la présidence de la Communauté, pour améliorer cet outil en mauvais état et travailler en étroite concertation avec les communes qui entourent Mauriac puisque nous vivons dans un rapport d'interdépendance avec elles. Nous avons manifesté notre ouverture au dialogue et étions prêts à soutenir une autre candidature si nous avons été consultés.

Après notre campagne auprès de Maires réticents, nous avons su qu'une réunion secrète se tenait 48h avant l'élection officielle à la grange du Vigean pour désigner l'exécutif communautaire, sans que Mauriac soit invitée.

En réponse à cette attitude, E. Zanchi a

retiré sa candidature le jour de l'élection jouée d'avance après avoir lu une déclaration publique qui détaillait notre position. Face à la fermeture des élus communautaires, nous avons constitué un groupe d'opposition résolu au sein de la Comcom, le Maire de Mauriac ne participant à aucune commission, ce sont nos élus qui représentent les intérêts de Mauriac dans les rouages essentiels.

Cette situation, nous la considérons comme un affront fait au Maire de notre ville, à son conseil et à sa population tous considérés comme des citoyens de seconde zone à soigneusement écarter. A noter que systématiquement l'opposition municipale mauriacoise a soutenu le statu quo et la Comcom contre la ville, donc, contre les citoyens qui l'ont élue.

La Comcom est un outil de développement et rien d'autre. Elle est en piètre situation financière. Ses bâtiments loués pour des loyers modiques appartiennent à notre ville, ses financements en dépendent largement. Mauriac est de loin la ville la plus peuplée, c'est le principal centre administratif, commercial, agricole et de santé de la région. Il nous a semblé que comme dans la vie celui qui paye décide...

Nous défendrons donc avec rigueur les intérêts de nos contribuables et réviserons méthodiquement chaque pan de nos relations avec elle. Nous avons les moyens de mener une politique autonome au service de notre développement et de nos concitoyens. Cela profitera évidemment à nos voisins, à notre canton, et au-delà à notre arrondissement, mais dans les conditions que nous souhaiterons.

Jusqu'à présent les solutions retenues par le Président de la Comcom semblent être d'envisager d'augmenter les impôts, et concernant le dossier embrouillé de la laiterie de Bourianne d'attendre...

Pour notre part, nous n'augmenterons pas la fiscalité de la ville cette année ; et pour tout le reste nous ne souhaitons pas attendre...

Au nom du groupe de la majorité de la Mairie de Mauriac, je vous souhaite à tous chers concitoyens et à vos familles, une bonne année 2021. Qu'elle vous apporte la santé, la joie et la récompense de vos efforts. Quant à notre ville, aimons là, faisons la connaître, et rendons là chaque jour plus belle et plus accueillante, c'est notre affaire à tous.

*Pour le groupe de la majorité municipale,
Cyrille ROLLIN*

Mauriacois, Mauriacois,

Depuis le début de la mandature nous sommes surpris d'apprendre les projets de la nouvelle municipalité dans la presse ou dans les rues de Mauriac. Est ce un nouveau concept de la démocratie? Malgré la période compliquée que nous traversons les échanges avec les élus d'opposition seraient les bienvenus car même si nous n'avons aucun pouvoir de décision le minimum serait de nous informer, nous représentons 40% des électeurs! Cela donne l'impression que cette municipalité navigue à vue, à court terme et n'a pas de projets structurants pour changer la face de Mauriac... Il nous paraît important de signaler qu'à ce jour

les comptes rendus des conseils municipaux (hormis le premier) ne sont pas relayés sur le site de la mairie et nous croyons savoir que c'est une obligation d'en informer les citoyens. Lors du conseil municipal du 17 décembre nous avons appris que le goûter festif des aînés aurait lieu à Pâques!! Il aurait été plus judicieux d'offrir un colis ou un bon d'achat comme l'ont fait la majorité des communes. Une attention particulière à Noël pour les personnes âgées apporte un peu de réconfort...

Quant aux relations avec la communauté des communes elles sont très importantes au vue des compétences élargies de cette dernière, en effet de nombreuses demandes de subventions doivent

avoir l'aval de la communauté pour aboutir... Nous souhaitons donc vivement que l'esprit de vengeance de la majorité Mauriac se termine et qu'une collaboration constructive se mette rapidement en place pour le bien de tous. Nous tenons cependant à préciser qu'il ne faut pas se victimiser des lors que l'on n'a pas eu le courage de se présenter au suffrage des élus communautaires!!

Nous restons à votre écoute pour vos remarques et vos demandes.

Prenez soin de vous et de vos proches. Bonnes fêtes de fin d'années à vous toutes et tous.

*Claudine ROYER, Alain DELASSAT,
Andrée BROUSSE, Gerard VIOLLE,
Stephanie SERIEIX.*

Magie de Noël

RETOUR EN IMAGES



■ BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL



■ VITRINE ANIMÉE À LA MAIRIE



■ MISE EN LUMIÈRE DE LA BASILIQUE



■ VILLAGE DE NOËL PLACE POMPIDOU : PATINOIRE SYNTHÉTIQUE, TRAÎNEAU DU PÈRE NOËL ET SON ATELIER PHOTOS.



■ ILLUMINATIONS DE LA VILLE - NOUVEAU DÉCOR ROND-POINT DU STADE